



## **Rapport du Conseil Municipal du mercredi** **15 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai, à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Gabriac régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

**Présents** : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Monsieur Antony MIQUEL, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Vincent IEFFA, Monsieur Hervé BESSIERE, Madame Guylaine COURTIAL.

**Secrétaire(s) de la séance:** Guylaine COURTIAL

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers et excuse l'absence de Madame Julie BOUCAYS, Madame Martine ROGUET, Monsieur Tanguy DECOOL, Madame Marjolaine CLAMENS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en l'état.  
Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour : 1/ Approbation du compte rendu de la dernière séance  
2/ Acceptation des décisions prises dans le cadre des attributions du Maire  
3/ Délibération et Convention entretien exploitation du Domaine Public routier départemental sur le territoire de la Commune  
4/ Délibération: Atlas Biodiversité Communale  
5/ Renouvellement adhésion au groupement de commande achat d'énergie avec le SIEDA  
6/ Point Travaux en cours  
7/ DIVERS

### **Décision prise dans le cadre des attributions du Maire num 2 -2024:**

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise depuis le dernier conseil municipal par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020 :

- Réfection de la cloche du calvaire qui menace de tomber.

Devis BROUILLET et Fils : 6 249.60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision du Maire prise par délégation du Conseil, impliquant des par mesure de sécurité.

**Convention de répartition des charges, conservation, entretien et exploitation du Domaine Routier Départemental sur le territoire de la commune de GABRIAC.DEL\_2024\_023**

Concernant l'entretien de la Voirie Départementale, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département souhaite établir une convention de répartition des charges, conservation, entretien et exploitation du Domaine Public Routier Départemental en l'occurrence les chaussées, les accotements et troitoirs, les ouvrages d'art, les plantations.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- accepte les conditions de cette convention ci jointe établie pour 10 ans.
- charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

**Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d' Energies des Départements 09 , 12, 15 ,19 , 30, 32, 43, 46, 48, 65, 66, 81, 82 pour l'achat et valorisation d'énergies l'achat de fournitures de services ou de travaux.DEL\_2024\_024**

Le conseil Municipal de la Commune de GABRIAC 12340,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de GABRIAC, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de GABRIAC sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune de Gabriac au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de GABRIAC.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de GABRIAC 12340.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de GABRIAC 12340, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de GABRIAC 1234

## **Atlas de la biodiversité communale- GABRIAC 12340 DEL\_2024\_021**

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.141-1 et suivants,

Vu l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2024 » lancé par l'OFB,

Vu la délibération du PETR du Haut-Rouergue n°2021-03/009 en date du 26 octobre 2021 portant sur la mise en place d'un projet de territoire « Ensemble pour un territoire aux démographies positives »,

Vu la délibération du PETR du Haut Rouergue n°2024-01-010 en date du 13 février 2024 actant la candidature du PETR à l'Atlas de la Biodiversité Communale 2024,

Considérant le bilan de la concertation initiée dans le cadre de la construction du Projet de Territoire comprenant l'orientation stratégique « Territoire et cadre de vie » déclinée selon l'axe un « Environnement préservé » ;

Considérant l'avancement de la démarche « plan de paysage » portée par le PETR dont la commune de [nom de la commune] fait partie et qui met en évidence la nécessité de préserver les conditions d'habitabilité de nos territoires au premier rang desquelles la biodiversité ;

Considérant qu'une sixième extinction de masse des espèces est en cours,

Considérant les lacunes dans la connaissance de la biodiversité sur la commune et sur les habitats naturels dont dépend son équilibre ;

Considérant ainsi la nécessité d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale, et les habitats naturels dont dépend son maintien, afin de mieux la préserver des pressions causées par les activités humaines ;

Monsieur le maire précise l'importance de poursuivre l'action construite dans le cadre du Plan de Paysage et d'engager progressivement une analyse de plus en plus fine autour de la biodiversité à travers quatre principaux objectifs autour desquels l'ABC est structuré :

- Mieux connaître la biodiversité du territoire de la commune de [nom de la commune]
- Sensibiliser les élus et l'ensemble des acteurs du territoire à la préservation de la biodiversité et à son rôle essentiel dans la vie de ses habitants
- Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement
- Établir un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité précédemment cités

Le projet consiste notamment à produire une cartographie fine des enjeux de biodiversité sur son territoire en s'appuyant sur la méthode CarHab pour la cartographie des habitats, et des inventaires naturalistes réalisés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ce qui suit :

- La commune de GABRIAC est volontaire pour participer à l'étude ABC à laquelle le PETR du Haut-Rouergue candidate.

- La commune de GABRIAC souhaite s’impliquer dans la mise en œuvre de l’ABC, sa gouvernance et le suivi global de l’étude.
- MANDATE le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l’autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **Atlas de la Biodiversité Communale- GABRIAC 12340 DEL\_2024\_025**

Vu le Code de l’Environnement, notamment ses articles L.141-1 et suivants,

Vu l’appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2024 » lancé par l’OFB,

Vu la délibération du PETR du Haut-Rouergue n°2021-03/009 en date du 26 octobre 2021 portant sur la mise en place d’un projet de territoire « Ensemble pour un territoire aux démographies positives »,

Vu la délibération du PETR du Haut Rouergue n°2024-01-010 en date du 13 février 2024 actant la candidature du PETR à l’Atlas de la Biodiversité Communale 2024,

Considérant le bilan de la concertation initiée dans le cadre de la construction du Projet de Territoire comprenant l’orientation stratégique « Territoire et cadre de vie » déclinée selon l’axe un « Environnement préservé » ;

Considérant l’avancement de la démarche « plan de paysage » portée par le PETR dont la commune de GABRIAC 12340 fait partie et qui met en évidence la nécessité de préserver les conditions d’habitabilité de nos territoires au premier rang desquelles la biodiversité ;

Considérant qu’une sixième extinction de masse des espèces est en cours,

Considérant les lacunes dans la connaissance de la biodiversité sur la commune et sur les habitats naturels dont dépend son équilibre ;

Considérant ainsi la nécessité d’améliorer la connaissance de la biodiversité locale, et les habitats naturels dont dépend son maintien, afin de mieux la préserver des pressions causées par les activités humaines ;

Monsieur le maire précise l’importance de poursuivre l’action construite dans le cadre du Plan de Paysage et d’engager progressivement une analyse de plus en plus fine autour de la biodiversité à travers quatre principaux objectifs autour desquels l’ABC est structuré :

- Mieux connaître la biodiversité du territoire de la commune de [nom de la commune]
- Sensibiliser les élus et l’ensemble des acteurs du territoire à la préservation de la biodiversité et à son rôle essentiel dans la vie de ses habitants
- Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d’aménagement

- Établir un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité précédemment cités

Le projet consiste notamment à produire une cartographie fine des enjeux de biodiversité sur son territoire en s'appuyant sur la méthode CarHab pour la cartographie des habitats, et des inventaires naturalistes réalisés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ce qui suit :

- La commune de GABRIAC est volontaire pour participer à l'étude ABC à laquelle le PETR du Haut-Rouergue candidate.
- La commune de GABRIAC souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre de l'ABC, sa gouvernance et le suivi global de l'étude.
- MANDATE le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente annule et remplace la délibération 2024 021 DE incomplète.

### **Atlas de la biodiversité communale- GABRIAC 12340 DEL\_2024\_026**

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.141-1 et suivants,

Vu l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2024 » lancé par l'OFB,

Vu la délibération du PETR du Haut-Rouergue n°2021-03/009 en date du 26 octobre 2021 portant sur la mise en place d'un projet de territoire « Ensemble pour un territoire aux démographies positives »,

Vu la délibération du PETR du Haut Rouergue n°2024-01-010 en date du 13 février 2024 actant la candidature du PETR à l'Atlas de la Biodiversité Communale 2024,

Considérant le bilan de la concertation initiée dans le cadre de la construction du Projet de Territoire comprenant l'orientation stratégique « Territoire et cadre de vie » déclinée selon l'axe un « Environnement préservé » ;

Considérant l'avancement de la démarche « plan de paysage » portée par le PETR dont la commune de GABRIAC 12340 fait partie et qui met en évidence la nécessité de préserver les conditions d'habitabilité de nos territoires au premier rang desquelles la biodiversité ;

Considérant qu'une sixième extinction de masse des espèces est en cours,

Considérant les lacunes dans la connaissance de la biodiversité sur la commune et sur les habitats naturels dont dépend son équilibre ;

Considérant ainsi la nécessité d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale, et les habitats naturels dont dépend son maintien, afin de mieux la préserver des pressions causées par les activités humaines ;

Monsieur le maire précise l'importance de poursuivre l'action construite dans le cadre du Plan de Paysage et d'engager progressivement une analyse de plus en plus fine autour de la biodiversité à travers quatre principaux objectifs autour desquels l'ABC est structuré :

- Mieux connaître la biodiversité du territoire de la commune de GABRIAC.
- Sensibiliser les élus et l'ensemble des acteurs du territoire à la préservation de la biodiversité et à son rôle essentiel dans la vie de ses habitants
- Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement
- Établir un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité précédemment cités

Le projet consiste notamment à produire une cartographie fine des enjeux de biodiversité sur son territoire en s'appuyant sur la méthode CarHab pour la cartographie des habitats, et des inventaires naturalistes réalisés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ce qui suit :

- La commune de GABRIAC est volontaire pour participer à l'étude ABC à laquelle le PETR du Haut-Rouergue candidate.
- La commune de GABRIAC souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre de l'ABC, sa gouvernance et le suivi global de l'étude.
- MANDATE le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente annule et remplace la délibération 2024 025 DE incomplète.

## **6/ Point sur les travaux en cours**

Ceyrac

Les tranchées réalisées pour le passage des gaines sont à présent stabilisées. EGTP qui a obtenu le marché pour l'ensemble des acteurs: la communauté de communes, le SIEDA, le Syndicat de Montbazens et la Commune , va bitumer la chaussée.

Sur le CD 59 après discussions et analyse détaillée sur place jusqu'à ce mardi 14 mai car plusieurs bordures, grilles et traverses de buses se sont avérées à refaire, le Département prend en charge la bande de roulement. (délibération et convention signée en date du 28 février 2024)

L'arrêté de circulation alternée pris pour la réalisation de ces travaux jusqu'au 24 mai sera prolongé.

## GABRIAC

Sur la place les travaux se terminent, viennent d'être réalisés

- l'éclairage public par Maxime JULIEN
- la couverture de la Boite à Livres avec de la tuile du Cayrol par REDON Antony
- pose des racks à vélo réalisés par l'entreprise ROUMIGUIER à Saint Come d'Olt.

Reste la mise en service de la Borne électrique, le branchement de la fontaine, et la réalisation de la dernière couche de bitume devant la borne électrique .

Le marquage sera renouvelé car il tient mal sur le goudron tri couche.

Entretien des chemins:

A la suite des intempéries de cet hiver , et comme chaque année, la pose de stérile sur les chemins du remembrement est nécessaire.

Le chemins de saint affrique au Jalous, le chemin des condamines et le chemin de Bellamenque seront également traités.

## DIVERS

Divers 1:

Inauguration de la place de GABRIAC le 29 juin à 11 heures.

Monsieur le Maire sollicite d'ores et déjà l'aide du Conseil Municipal.

Divers 2

Création du chemin derrière le cimetière

La Commune ayant acheté à la famille BORIES, une partie de parcelle attenante au cimetière de GABRIAC, Monsieur le Maire a fait établir un devis pour la création d'une voie d'accès sécurisée audessus du cimetière de GABRIAC sur le délaissé appartenant à la commune.

A terme la sortie actuelle directe sur le CD 28 très dangereuse sera interdite. La nouvelle sortie sur le délaissé permettra une vue totalement dégagée de part et d'autre afin de sortir en toute sécurité sur le cd 28.

Le devis établi par l'entreprise locale CPMT 12 s'élève à la somme de: 6 811,20 € T.T.C.

Le conseil Municipal souhaite que cette voie soit portée à 3.5 de large.

Monsieur le Maire va demander un devis tenant compte de cette remarque, pour renégocier le devis.

Une nouvelle signalisation sera à prévoir.

La clôture sera réalisée par les employés communaux.

Le goudronnage éventuel sera étudié ultérieurement, après que l'empierrement soit stabilisé.

Divers 3

### **Redevance d'occupation du Domaine Public - 2024 DEL\_2024\_027**

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune perçoit la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité présents sur son territoire.

Pour cette année 2024, le montant dû par ENEDIS est de 239 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- sollicite cette somme auprès d'ENEDIS
- charge Monsieur le Maire de faire procéder à l'émission du titre correspondant.

#### Divers 4

##### Bibliothèque

Un bénévole de la commune de CAMPUAC qui est déjà intervenu à GABRIAC dans le cadre de " Guillopé" a proposé aux membres bénévoles de la commune de GABRIAC une lecture musicale de poèmes de Jacques Prévert.

Il s'avère que les Editions Gallimar demandent des droits d'auteur soit la somme de 68 € H.T.

Le conseil municipal est favorable à cette animation qui s'il fait beau, pourrait se dérouler dans le jardin de la bibliothèque derrière la mairie.

Monsieur le Maire observe des retours très favorables vis à vis du fonctionnement de la bibliothèque et salue la motivation des bénévoles. L'école utilise régulièrement les services de cette bibliothèque. Les déplacements à BOZOULS ne sont plus indispensables.

D'autres possibilités avec le centre social tel que la projection de films en plein air sont envisagées.

#### Divers 5

Monsieur le Maire indique que l'Etat a accordé une aide de 4 934.56 € pour le dossier de demande des modules associatifs.

D'autre part l'ABF a donné un avis très favorable à la réfection de la fontaine de Boulhou ce qui permettra très probablement le déclenchement de subventions.

#### Divers 6

Problèmes de stationnement et désordres dans GABRIAC:

Un administré habitant au 19 de la rue du cantou, commet régulièrement des désordres sur la voie publique, il dépose des osiers devant son camion qui perd également l'huile. Ce dernier est stationné devant l'entrée d'un garage situé section E n°30 attenant au logement qu'il loue.

Ce dernier a importuné l'adjointe.

Une lettre recommandée lui a été envoyée.

Son camping-car stationné également sur la place, incite les camping-cars de passage à stationner également.

La gendarmerie sera prévenue.

#### Divers 7

Dans le cadre de la programmation culturelle de la communauté de communes, un spectacle itinérant : Le Vedette's club est programmé à la salle des fêtes de GABRIAC le 24 mai.

Cette troupe est très réputée, Monsieur le Maire incite le conseil municipal à en faire la publicité.

#### Divers 8

Les élections Européennes ont lieu le 9 juin

Monsieur le Maire donne lecture du planning du tour de garde à définir.

Les personnes excusées recevront la copie de ce planning afin qu'elles puissent y répondre également.

Un planning définitif sera envoyé dès que complet

Le nombre de listes ne sera arrêté que le 18 mai.

#### Divers 9

Dans le cadre de la police du Maire, Monsieur le Prefet a envoyé une circulaire rappelant l'importance de la déclaration par le Maire, lorsqu'il le juge nécessaire, de la signalisation de tout éventuel Aléa . Une fiche de procédure a été établie à ce titre, elle doit figurer dans le plan communal de sauvegarde, et être transmise au Préfet en cas de danger grave. Il est ensuite le seul juge pour déclencher l'alerte à l'aide du système " FR-ALERT.

#### Divers 10

Après avoir consulté le Trésorier et Monsieur PONS du Crédit Agricole, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a sollicité le versement du solde du prêt établi par délibération du conseil municipal du 05 avril 2022 arrivant à échéance le 30/08/2024.

une première tranche de 100 000 euro avait été sollicitée le 04 juillet 2022

Au taux de 1.63 % mobilisé en 2022 défilant toute concurrence, ce prêt de 300 000 € permettra d'envisager sereinement les projets à venir.

Sachant qu'un prêt se termine au 15/05/2024 et un autre au 30/06/2027 le calcul sur l'ensemble de l'encourt divisé par la CAF brute reste inférieure à 5 ans donc correcte.

#### Divers 11

Pour information la nouvelle association de la commune, l'Association Aim' Ergence, a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention versée par la commune.

#### Divers 12

L'association ELA sollicite auprès de la commune une aide de 150 €

L'école et les parents d'élèves ont déjà répondu favorablement à cette association.

Le budget étant voté le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

D'autres associations plus locales, telles que l'Ultra Trans Aubrac, la Transhumance, le Roc Laissaguais drainent également un grand nombre de personnes sur la commune sont aussi méritantes aux yeux du Conseil Municipal.

#### Divers 13

Monsieur Didier BELIERES signale un éboulement sur le chemin de Fraysse qui mène aux antennes. L'endroit sera balisé.

#### Divers 14

Une Plante nocive le Datura a été repérée sur le village de Ceyrac .

Le meilleur remède est de l'arracher avant qu'elle ne graine, et de la faire brûler.

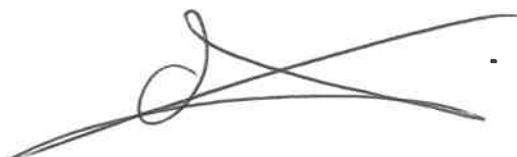
La seance est levée à 23 h 10.

La secrétaire,

COURTIAL Guylaine



Le Maire,



BESSIERE Nicolas.